

LE BULLETIN



ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU

Édito

L'EPS, ENJEU DÉMOCRATIQUE

Tu fais partie des dernier.es étudiant.es à passer le concours en master 2, puisque 2027 sera la dernière année de ce concours. Quelle que soit l'issue des résultats, tu peux être fier.e de toi pour avoir franchi l'ensemble des étapes qui t'ont amené.e à Vichy. Le SNEP-FSU te souhaite tout d'abord bon courage pour les 3 jours à venir.

Ces dernières années l'EPS est l'objet de beaucoup d'attentions de la part de nos gouvernants mais celles-ci ne vont pas dans le bon sens. Réduite souvent aux questions de santé (APQ, 2 heures de sport) ou à des questions utilitaires comme dans les conclusions de la convention citoyenne, son aspect culturel est totalement évacué des différents dispositifs. Pourtant, les questions de l'égalité d'accès aux APSA et à la culture sportive doivent être traitées, notamment à l'école seul lieu de pratique de tous et toutes. Les résultats des tests de condition physique, même si le SNEP FSU ne les cautionne pas, viennent confirmer les inégalités sociales et de genre. Pour lutter contre ces inégalités et participer à la démocratisation d'accès aux APSA le SNEP-FSU revendique 4 heures d'EPS pour tous et toutes.

Au SNEP-FSU, nous sommes convaincu.es et attaché.es à l'EPS. Nous pensons qu'il existe des alternatives aux choix politiques actuels et, pour cette raison, nous rassemblons la profession autour d'événements, de stages, d'actions, afin de défendre une vision de l'EPS, du sport, de l'école, comme des lieux de démocratisation et d'apprentissage qui doivent être développés et renforcés sur tout le territoire. Le concours national du CAPEPS en est une clé.

Nous te souhaitons de réussir ton concours et les militant.es du SNEP FSU seront à tes côtés dès ton entrée dans le métier.

Édito écrit le 28 avril 2026

Coralie BÉNECH
coralie.benech@snepfusu.net



SOMMAIRE

Édito	p.1	Procédures d'affectation	p.5
Pour une vision culturaliste du métier ! « L'EPS c'est l'étude pratique des APSA »	p.2	Calendrier et barème	p.6
Enseigner, un métier qui s'apprend !		Un besoin énorme d'enseignant.es pour une EPS de qualité : agissons pour augmenter le nombre de postes au concours	p.7
Rentrée 2026 : réforme de la formation initiale et des concours de recrutement	p.3-4	Liste des responsables stagiaires académiques	p.8

Pour une vision culturaliste du métier !

"L'EPS c'est l'étude pratique des APSA"

Le SNEP-FSU réaffirme son engagement pour une EPS émancipatrice, ambitieuse et égalitaire. Avoir une vision culturaliste de l'EPS, c'est s'appuyer sur les APSA pour enseigner et placer les savoirs moteurs au centre des pratiques. Les programmes alternatifs incarnent cette vision du métier en vous proposant des attendus précis, des étapes clés à franchir ainsi que les savoirs qui y sont associés. Dans la perspective d'allonger les horaires d'EPS à 4h pour tous et toutes, nous revendiquons l'approfondissement de ces contenus au travers de cycles longs.

La réussite au CAPEPS externe est une étape importante pour porter les valeurs que nous défendons : mobilisons-nous pour un recrutement, une formation et un enseignement à la hauteur des enjeux !



POUR EN SAVOIR



SNEP-FSU National
76, rue des Rondeaux 75020 Paris



Programmes Alternatifs

Le SNEP-FSU vous offre une autre vision des savoirs enseignés en EPS

Centre EPS & Société

Un accès aux revues Contre-Pied



LES JOURNÉES DE



Un exemple de journée de l'EPS

Illustration en
Musculation et 1/2 Fond



Les soirées de l'EPS

Des podcasts pour votre culture des APSA



Juridique, corpo, égalité, édu, sport scolaire...

L'expertise du SNEP-FSU permet d'apporter les réponses adaptées et de faire avancer les droits



40 fiches pour se préparer à l'Oral 3

Pour réviser les épreuves du concours et se cultiver sur le métier...

ENSEIGNER, UN MÉTIER QUI S'APPREND !

Faire réussir tous·tes les élèves est un enjeu déterminant.

Cela suppose des enseignant·es compétent·es, concepteurs et conceptrices de leurs pratiques, ayant un métier reconnu et revalorisé. L'année de stage et la formation continue tout au long de la carrière sont indispensables pour compléter la formation suivie en STAPS. En plaçant majoritairement les fonctionnaires stagiaires à temps plein devant élèves, le Ministère ne prend pas en compte les besoins de « temps pour apprendre le métier » et met les stagiaires sous pression devant une charge de travail trop importante. Pour le SNEP-FSU, cela ne répond pas aux enjeux d'une formation de qualité pour les futur·es enseignant·es.

RENTREE 2026

Réforme de la formation initiale et des concours de recrutement : dégradation de la formation

Le Ministère a imposé encore une fois une nouvelle réforme de la formation initiale sans en avoir mesuré les impacts sur les formateur·rices et les étudiant·es et sans avoir anticipé un certain nombre de sujets. Cette réforme entraîne pourtant de profonds changements pour les étudiant·es, les formateur·rices et les candidat·es aux concours notamment la mise en place du concours en cours de Licence 3, qui transforme complètement l'organisation des enseignements en licence. Nous avons alerté sur de nombreuses difficultés : impossibilité de poursuite d'étude des étudiant·es non lauréat·es du CAPEPS L3, Affectation des lauréat·es en fonction des différents profils : absence de barème pour les élèves fonctionnaires, nombre de postes ouverts aux concours insuffisants, engendrant une « génération sacrifiée »,...

Le SNEP-FSU était favorable pour rediscuter de la formation initiale mais pas dans ce format et surtout continuera de revendiquer que les stagiaires ne soient pas des moyens d'enseignement afin qu'elles et ils puissent avoir le temps de se former.



Des formations en fonction de la situation

Les lauréat-es d'un concours de recrutement en EPS, justifiant d'un master 2 MEEF, seront positionné-es à temps plein devant élèves et bénéficieront de 10 à 20 jours de « crédits de formation » pendant l'année scolaire. L'organisation de cette formation est actée au niveau académique, c'est-à-dire que chaque rectorat pourra mettre en place, en fonction de son territoire et de sa politique éducative, des modalités spécifiques.

Les lauréat-es d'un concours de recrutement en EPS, justifiant d'un master 2 non MEEF, seront positionné-es en « alternance entre la didactique et le pédagogique », c'est-à-dire que chaque lauréat-e sera à mi-temps devant élèves et à mi-temps en formation à l'INSPE. L'organisation de la formation est actée par la commission académique dédiée, en lien avec les INSPE.

Par exception, les lauréat-es qui ont déjà une expérience professionnelle en EPS (au moins 1 an et demi d'enseignement de la discipline sur les 3 dernières années) seront à temps plein devant élèves, avec des crédits de formation de 10 à 20 jours.

Le fait que les stagiaires soient considérés comme des moyens d'enseignement empêche de mettre en place

une formation de qualité, qui répondrait à la fois aux demandes immédiates des stagiaires et à la nécessité de prendre du recul pour se construire des outils d'analyse de pratiques. Faute de moyens suffisants, les parcours adaptés ne le sont pas véritablement malgré les efforts des formateur-rices académiques.

Pour une bonne formation, le SNEP-FSU revendique

Pour les lauréat-es du concours :

Une année de formation avec au maximum un tiers temps devant les élèves, rémunérée à temps plein. Celle-ci devrait porter en priorité sur des formations complémentaires dans les APSA et proposer des conditions de formation s'appuyant sur le travail en équipe et l'analyse de pratiques. Ces formations doivent être encadrées par des équipes de formateur-rices intégrant les tuteurs-rices en lien avec l'INSPE.

Pour le tuteur ou la tutrice :

Une décharge horaire, une formation et une rémunération pour pouvoir exercer pleinement un rôle de formateur-riche en alliant, visite, accueil et conseils. Le tutorat est une mission de formation qui ne doit pas se confondre avec l'évaluation.

Le SNEP-FSU demande un prérecrutement dès la Licence

Une bonne formation devrait être progressive, de la licence jusqu'à l'année post-master, avec des prérecrutements dès L3 (sur concours) pour les étudiant-es qui se destinent tôt au métier d'enseignant-e d'EPS, une rémunération des deux années de master et une année de fonctionnaire stagiaire post-master. Ces prérecrutements permettraient d'aider financièrement les étudiant-es, de sécuriser leur parcours tout en assurant des stages et la préparation au CAPEPS.

Prise en charge des frais des fonctionnaires stagiaires

Le SNEP, et les syndicats de la FSU, ont insisté auprès de l'administration pour que les frais d'inscription à l'INSPE soient pris en charge par l'État, puisque c'est l'employeur qui impose cette inscription. Ils ont obtenu cette exonération. De même, une indemnité de frais de déplacement, même si elle est largement insuffisante pour se rendre sur les lieux de formation, a été obtenue.



STAGIAIRES 2026 :

LORS DE TA CONNEXION SUR SIAL

PENSE À IMPRIMER TA SYNTHÈSE DE SITUATION



Pour toute information
complémentaire s'adresser
au SNEP-FSU

76, rue des Rondeaux, 75020 PARIS

Tél. : 01 44 62 82 32

Mél : stagiaire@snepfusu.net

julien.giraud@snepfusu.net

Les règles d'affectation sont détaillées dans la note de service parue au BO du 30 avril 2026. La très grande majorité des lauréat-es sera affectée au mouvement national en fonction du barème individuel de chacun-e et des capacités d'accueil de chaque académie. Pour information, tu trouveras ci-dessous un tableau récapitulatif des différentes situations pour les lauréat-es du CAPEPS M2 à la rentrée 2026. Les bonifications du barème individuel sont détaillées en page 6.

Affectation suivant un mouvement national pour la grande majorité des candidat-es

SITUATIONS	AFFECTATIONS
CAPEPS M2 titulaire d'un master 2 MEEF	Mouvement national en fonction du barème individuel et des capacités d'accueil de chaque académie
CAPEPS M2 titulaire d'un master 2 non MEEF	Mouvement national en fonction du barème individuel et des capacités d'accueil de chaque académie
CAPEPS M2 Ex-contractuel-le*	Maintien dans l'académie dans laquelle tu as exercé en qualité de contractuel-le

*Ex-contractuel-le : avoir exercé l'équivalent d'un an et demi de service à temps plein dans la discipline pendant les 3 dernières années..

Le temps de service

Lors de nos différentes audiences avec le Ministère et la DGRH, nous nous sommes opposé-es au service à temps complet qui ne permet pas aux fonctionnaires stagiaires de disposer de temps pour suivre les formations nécessaires à une entrée dans le métier, dans les meilleures conditions. Ces formations seront une charge supplémentaire au temps de travail.

Notre revendication reste un positionnement à tiers temps devant élèves.

SERVICES	FORMATION	LAURÉAT-ES
17h + 3h d'AS	10 à 20 jours de crédits formation par an	CAPEPS titulaire d'un master 2 MEEF CAPEPS ex-contractuel-le avec une expérience significative dans la discipline EPS CAPEPS déjà titulaire de l'Éducation Nationale
7h ou 8h d'EPS + 3h d'AS	Dispositifs d'alternance entre le pédagogique et la didactique. Formation à l'INSPE tout au long de l'année à mi-temps	CAPEPS titulaire d'un master 2 non MEEF Dispensé-e de diplômes ou non titulaire d'un M2 (CAPEPS interne, mère/père de 3 enfants, Sportif-ve de Haut niveau)

Rémunération

Quelle que soit la quotité d'affectation en établissement, les stagiaires bénéficieront d'une rémunération à taux plein.



LA PROCÉDURE D'AFFECTATION EN 2 PHASES

PHASE 1 : AFFECTATION EN ACADÉMIE

Tous-tes les lauréat-es recruté-es au « CAPEPS M2 » 2026 seront nommé-es dans une académie et, pour une année, en tant que fonctionnaire stagiaire à la rentrée 2026.

Important : l'édition d'un récapitulatif (ou capture d'écran) est la pièce qui fera foi dans le cas d'une éventuelle réclamation.

Le ministère prononce l'affectation en fonction des possibilités d'accueil académiques, du barème (cf. tableau page 6) et de l'ordre des vœux. Si aucun des vœux n'a pu être satisfait, les lauréat-es sont affecté-es « en extension » hors de leurs vœux, à partir du premier vœu exprimé en fonction des possibilités restantes dans les académies et selon les modalités d'extension définies dans la note de service. L'absence de saisie de vœux d'affectation entraînera une affectation en qualité de stagiaire en fonction des seuls besoins du service.

PHASE 2 : AFFECTATION EN ÉTABLISSEMENT

Chaque rectorat doit créer, sur son site internet, une page dédiée à l'accueil des stagiaires : tu y trouveras les démarches administratives à accomplir dans le cadre de cette phase 2. En principe, tu dois avoir la possibilité de formuler des vœux, dès que tu auras pris connaissance de l'académie dans laquelle tu es nommé-e. Grâce à notre action, nous avons obtenu que les rectorats publient une note concernant l'affectation des stagiaires afin que celle-ci se fasse en toute transparence.

Pour toute question sur cette deuxième phase, tu peux prendre contact avec le-la responsable stagiaire académique du SNEP-FSU (voir page 8).



Les pièces justificatives sont à déposer sur la plate-forme dédiée (via SIAL)

Pour toute correspondance (autre que pièces justificatives) concernant ton affectation, tu peux t'adresser au ministère (en envoyant une copie par mail au SNEP-FSU à : stagiaire@snepfsu.net) :

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Gestion des Stagiaires EPS - Bureau DGRH/B2-2
72, rue Regnault 75243 PARIS Cedex 13 - Tél. : 01 55 55 54 54

CALENDRIER 2026 AFFECTATION DES STAGIAIRES

(Note de service parue au Bulletin officiel le 30 avril 2026). Bien vérifier ta situation et si problème contacter le ministère et le SNEP-FSU.

Des changements inacceptables et inconséquents : une vision méritocratique qui n'a pas de sens à l'EN et des modifications pour les collègues avec des situations familiales (RC et/ou enfant-s) qui impacteront prioritairement les femmes.

BARÈME POUR L'AFFECTATION (sous réserve de la transmission des pièces jointes)

AGENT-ES HANDICAPÉ-ES

Travailleur-euse handicapé-e	1 000 points	Sur le premier vœu.
------------------------------	--------------	---------------------

SITUATION FAMILIALE

Rapprochement de conjoints	150 points	Sur le premier vœu qui doit correspondre à la résidence professionnelle du/de la conjoint-e ainsi que sur les académies limitrophes (mentionnées immédiatement après).
Enfant(s) à charge (dans le cadre du RC uniquement)	75 points	Par enfant à charge de moins de 18 ans au 1 ^{er} septembre 2026, sur le premier vœu correspondant à la résidence professionnelle du/de la conjoint-e ainsi que sur les académies limitrophes (mentionnées immédiatement après).
Autorité parentale conjointe	225 points (pour 1 enfant puis 75 points par enfant suppl)	<ul style="list-style-type: none"> Sur le premier vœu qui doit correspondre à la résidence professionnelle de l'ex conjoint-e (ou académie d'inscription auprès de France Travail ou du centre de formation le plus proche de la résidence professionnelle de l'ex conjoint-e), ainsi que sur les académies limitrophes (mentionnées immédiatement après). Enfant(s) à charge de moins de 18 ans au 1^{er} septembre 2026.

RANG DE CLASSEMENT AU CONCOURS

Classement au concours	De 5 à 300 points	<ul style="list-style-type: none"> Par décile en fonction du rang de classement. On entend par décile la dixième partie d'un ensemble de données classées dans un ordre.
1 ^{er} décile	300 points	Sur tous les vœux.
2 ^{ème} décile	135 points	Sur tous les vœux.
3 ^{ème} décile	120 points	Sur tous les vœux.

ACADÉMIE D'INSCRIPTION AU CONCOURS

Lauréat-es ayant formulé en vœu 1 leur académie d'inscription au concours	100 points	Si l'académie d'inscription au concours est exprimée en vœu 1 (Créteil, Paris et Versailles sont considérées comme une seule et même académie d'inscription pour cette bonification).
---	------------	---

SITUATION PROFESSIONNELLE DÉCLARÉE AU MOMENT DE L'INSCRIPTION AU CONCOURS

Lauréat-es des concours 2026 ex-titulaires de la fonction publique de l'État hors enseignement, territoriale ou hospitalière lors de l'inscription au concours	200 points	Sur le 1 ^{er} vœu qui doit correspondre à la dernière académie d'affectation en tant que titulaire de la fonction publique.
Lauréat-es des concours 2026 précédemment contractuel-les du second degré de l'enseignement public de l'éducation nationale (CPE, MA garanti-e d'emploi, MI-SE et AED)	200 points	Sur le 1 ^{er} vœu qui doit correspondre à l'académie où ils-elles ont exercé un équivalent temps plein durant les 2 dernières années (2024/2025 et 2025/2026).

IMPORTANT : mutations inter 2027, pour une affectation en tant que titulaire à la rentrée 2027 : pour les demandes de rapprochement de conjoints, la date limite de mariage ou de PACS est fixée au 31/08/2026.

16 JUIN : résultats du CAPEPS M2. **À PARTIR DU 7 JUILLET :** résultats de la phase 1 des affectations.

Un besoin énorme d'enseignant·es pour une EPS de qualité :

AGISSONS pour augmenter le nombre de poste au concours !

Une situation alarmante pour la jeunesse !

La baisse des capacités physiques des jeunes n'est plus à démontrer, elle entraîne aussi le développement de maladies chroniques. De plus, l'accès aux activités physiques sportives et artistiques reste très inégalitaire (inégalités sociales, de genre, de territoires, handicap...). C'est pourquoi, l'action de l'école, qui permet de toucher toute une classe d'âge, est indispensable pour lutter contre la sédentarité et les inégalités d'accès à la culture sportive.

Un manque d'enseignant·es d'EPS sur tout le territoire !

Depuis plusieurs années, le SNEP-FSU fait un bilan de rentrée catastrophique avec des élèves qui n'ont pas de prof d'EPS dès la rentrée, faute de recrutement. Ces heures manquantes sont d'autant plus fortes dans certains départements moins « attractifs », créant ainsi de véritables « déserts éducatifs ». Il est donc nécessaire de recruter davantage pour assurer la continuité du Service Public sur tout le territoire. À la rentrée 2025 nous avons comptabilisé 1 235 heures hebdomadaires non assurées !

Améliorer l'EPS : une urgence !

Les effectifs par classe sont pléthoriques (plus de 28 élèves en collège ou de 30 en lycées, c'est aujourd'hui la norme !). Cela ne permet pas un ensei-

gnement de qualité. Par ailleurs, les besoins sont criants pour assurer des doublages indispensables (natation, gymnastique...), ainsi que les options et sections qui sont des voies originales de réussite et d'approfondissement. Le SNEP-FSU porte la revendication de passer à 4 heures hebdomadaire l'horaire obligatoire d'EPS pour permettre des apprentissages de qualité pour tous et toutes.

Signons la pétition : recruter plus c'est possible !

Recruter davantage est donc une nécessité tant pour les élèves que pour l'avenir des milliers d'étudiant·es STAPS qui passent les concours. Le SNEP-FSU revendique, pour une EPS de qualité, un plan pluriannuel de 1 500 recrutements (CAPEPS externe+ interne+

agrégation externe) sur au moins 6 ans. Suite aux mobilisations des candidat·es soutenu·es par notre organisation syndicale, nous avons obtenu des « listes complémentaires » en 2021 et 2022.

Signons massivement pour améliorer l'EPS et l'avenir de la jeunesse. La pétition sera remise au ministère à la fin des oraux.

L'EPS, c'est le « plus grand club sportif de France ». La discipline permet à tous·tes les jeunes d'apprendre et d'entrer dans la culture des Activités Physiques Sportives et artistiques et de construire un habitus de pratique indispensable pour tous et toutes.



Recruter plus pour développer l'EPS !



Responsables stagiaires académiques 2025/2026

AIX-MARSEILLE	PASINI Laurence RIEU Sophie	lolotte.13@free.fr corpo-aix@snepfusu.net	06 63 31 81 61
AMIENS	SVETOJEVIC Pamela	pamela.svetojevic@gmail.com	07 85 98 86 84
BESANCON	RONGEOT Kévin	s2-70@snepfusu.net	06 71 58 58 66
BORDEAUX	LACUEY Nathalie DUFAURE Sandra APPAULE Kévin	nath.lacuey33@gmail.com sandra.juglin@gmail.com appaulekevin@gmail.com	06 83 16 20 48 06 33 18 62 22 06 86 65 11 24
CLERMONT-FERRAND	VINCENT Raphaël TAVERNIER Mathieu	corpo-clermont@snepfusu.net	06 68 92 83 75 06 58 86 93 39
CORSE	ALBERTINI Pascal	pascalalbertini@wanadoo.fr	06 10 25 47 90
CRÉTEIL	GADUEL Laurence	corpo-creteil@snepfusu.net	06 82 63 25 25
DIJON	MINOT Virginie	minot.virginie@gmail.com	06 83 87 68 82
GRENOBLE	MAJEWSKI Alexandre	alexandre.majewski@snepfusu.net	06 81 08 32 92
GUADELOUPE	RIFFAULT Morgane ROUBLOT Emmanuel	s3-guadeloupe@snepfusu.net	06 90 59 50 71
GUYANE	EBION Boris	s3-guyane@snepfusu.net	06 94 40 75 74
LILLE	RAMOS ANTON Javier JANKOWIAK Émilie	javiramos_anton@hotmail.com emiliejankowiak13@gmail.com	06 78 62 25 85 06 70 71 19 51
LIMOGES	PARVILLÉ Dominique	dominique.parville@snepfusu.net	06 38 81 94 53
LYON	STODEZYK Éric	s3-lyon@snepfusu.net	06 13 08 11 74
MARTINIQUE	RENVIER Pascal	pas978@gmail.com	06 96 85 18 09
MAYOTTE	GROSGER Éric	corpo-mayotte@snepfusu.net	07 72 32 95 72
MONTPELLIER	BASSIS Patrick ASTIER Jean Philippe	patbassis@aol.com Astier.lieb@orange.fr	06 63 90 72 51
NANCY-METZ	SIMONIN Laurent	s2-88@snepfusu.net	06 31 71 93 82
NANTES	BEZANNIER Antonin	s3-nantes@snepfusu.net	02 41 25 36 45
NICE	PONS Florent	s3-nice@snepfusu.net	06 23 14 66 29
NORMANDIE	VERNIER Nathalie COMMUNIER Quentin LEBLIC Emmanuelle	stagiaires-normandie@snepfusu.net	06 70 12 21 88 06 32 16 30 74
ORLÉANS-TOURS	BELLESOEUR KARINE BARDIN BÉATRICE	s2-45@snepfusu.net ba.bardin@orange.fr	06 63 74 62 59 07 86 12 23 52
PARIS	COUTURIER Antoine HINGANT Martine	antoine_couturier87@hotmail.fr s3-paris@snepfusu.net	07 44 53 93 33
POITIERS	MAUPIN Basile	basile.maupin2813@gmail.com	06 26 45 71 18
REIMS	BASTIAN Aurélien	aurelien.bastian@free.fr	06 84 86 18 97
RENNES	BILLY Alain ANGEBAUD Robin	stagiairebzh@snepfusu.net	06 18 54 76 66 07 81 24 18 73
RÉUNION	FERRERE Fabienne	s3-reunion@snepfusu.net	06 92 61 29 20
STRASBOURG	MEYER Julie	s3-strasbourg@snepfusu.net	06 17 02 00 95
TOULOUSE	CASTELLAN André	s3-toulouse@snepfusu.net	06 15 28 40 59
VERSAILLES	SILLY Estelle	stagiaires-versailles@snepfusu.net	06 51 40 50 59
Responsable national stagiaire	GIRAUD Julien	julien.giraud@snepfusu.net stagiaire@snepfusu.net	06 61 10 97 44